



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2022**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Pouvoirs	2
Suffrages exprimés	12
Vote pour	12
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 30/03/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – BERNARD – HEURA – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – ROUX – SION – SNITSELAAR – YACOUB

REPRÉSENTÉS : M. BUCARO par M. HEURA
M. DALIBARD par M. LAMY

ABSENTS : Mme AUDIBERT C, MM. AUDIBERT R et KARROUCHI

Secrétaire de séance : Mme ADAMO

BUDGET PRINCIPAL

Subvention d'équilibre exceptionnelle à la régie autonome du moulin à huile

Monsieur le Maire,

Expose que l'équilibre du budget de la régie autonome du moulin à huile pour l'exercice 2022 en section d'exploitation rencontre des difficultés suite à un résultat déficitaire en section d'exploitation pour 2021 de 18 505.29 €.

Propose, à titre exceptionnel, de pallier ce déficit en versant une subvention d'équilibre au budget de la régie autonome du moulin à huile d'un montant de 17 431.09 €

Le Conseil Municipal,

Vu les articles R. 2221-38 et R. 2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que l'équilibre de la section d'exploitation du budget de la régie autonome du moulin à huile ne peut être obtenu sans subvention du budget principal, pour les raisons exposées ci-dessus,

Après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, décide :

D'ATTRIBUER une subvention d'équilibre du budget principal vers la régie autonome du moulin à huile d'un montant de 17 431.09 €

D'INSCRIRE la somme de 17 431.09 € en dépense de fonctionnement à l'article 6748 du budget principal et en recette de fonctionnement à l'article 774 de la régie autonome du moulin à huile

D'EMETTRE les écritures comptables aux articles cités ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

